

Bilan pédagogique et financier - 2024 à l'attention du Conseil départemental de la Creuse Atelier Canopé de Guéret

Préambule

Dans le cadre du contrat d'objectif 2021-2024, signé par le ministère de l'Éducation nationale en 2021, Réseau Canopé a fait évoluer ses missions, en particulier autour de la formation continue des enseignants, ainsi que celles des personnels et agents liés à l'univers éducatif et périscolaire. Outre ce repositionnement, la conception et la diffusion de ressources proposées sous un format de plus en plus numériques, constituent également un des objets de travail de Réseau Canopé. Enfin, le développement d'une offre de services variés, majoritairement tournée en direction des partenaires territoriaux, institutionnels, associatifs, locaux, ..., continue de se développer. Ces offres se destinent tant à ceux qui animent les territoires au quotidien, qu'à ceux qui ont pour missions d'en élaborer les politiques et qui veillent à et pilotent leur déploiement.

Dans ce cadre, l'Atelier Canopé 23 - Guéret porte une offre de formation à la fois intégrée dans la stratégie académique, mais aussi départementale, en proximité avec les établissements scolaires de la Creuse. Ce cadre lui permet notamment d'apporter à la collectivité des conseils et une expertise dans le développement de l'innovation pédagogique et du numérique éducatif, ainsi que de contribuer directement ou indirectement au déploiement des politiques locales sur le territoire creusois.

Depuis février 2023, des contraintes sanitaires ont rendu impossible la poursuite de l'occupation des locaux de l'Atelier Canopé 23, espace mis à sa disposition par l'université de Limoges et situé au sein du site de l'INSPE de Guéret. Cet impératif sanitaire a entraîné la perturbation de certaines de nos missions et des services que nous proposons jusqu'alors, rendant par exemple impossible l'accueil de publics, et affectant par voie de conséquence la poursuite normale de notre activité, notamment avec le Centre de Littérature de Jeunesse, du moins telle que définie par convention.

Le Conseil départemental de la Creuse a permis à l'Atelier Canopé de trouver une solution temporaire au sein du collège Martin Nadaud, permettant à son équipe de disposer d'une part d'un espace qui a été aménagé en bureaux, et d'autre part d'un second espace, distinct du premier et partagé avec l'établissement, permettant de poursuivre ses actions de formation.

Enfin, une convention cadre assortie de plusieurs conventions spécifiques liant Réseau Canopé (au travers de l'atelier Canopé 23) et le Conseil départemental de la Creuse, ont été signées au cours des années précédentes afin de permettre le déploiement de services et de prestations à destination du territoire local. Le présent document vise ainsi à rendre compte au Conseil départemental, au travers d'un bilan pédagogique et financier, de l'ensemble des actions menées entre septembre 2023 et septembre 2024 par l'atelier 23, dans le contexte particulier qui est le sien depuis dix-huit mois. Ce bilan fait suite aux deux précédents.

Bilan pédagogique

Objet 1 de la convention - Conseils et expertise en matière de développement et d'accompagnement des usages du numérique éducatifpage 3

Objet 2 de la convention - Conseils et expertise en matière d'accompagnement des projets culturels, artistiques et scientifiques en lien avec les dispositifs départementaux scolaires et périscolairespage 4

Objet 3 de la convention - Conseils et expertise en matière de promotion du livre, de la lecture et des arts du récit, et de prévention de l'illettrisme page 5

Objet 4 de la convention - Conseils et expertise en matière d'accompagnement des projets spécifiques de la collectivité en lien avec le monde éducatif page 6

Bilan financier page 7

Objet 1 de la convention - Conseils et expertise en matière de développement et d'accompagnement des usages du numérique éducatif

Conseiller la collectivité sur les usages et évolutions du numérique éducatif, tout en proposant aux personnels enseignants des pratiques pédagogiques ciblées dans le cadre de formations validées par le Rectorat notamment sur les jeux d'évasion, l'utilisation des espaces d'apprentissage, la classe inversée.

- Formation jeux d'évasion pédagogiques
- Identité numérique : être ou ne pas être sur Internet
- Les enfants, leurs écrans et nous
- La classe flexible
- Le plan de travail

Thème de formation	Nombre de personnes formées	Nombre d'heures par session	Temps-homme pour l'Atelier Canopé 23
Formation jeux d'évasion pédagogiques (1D et 2D)	34	6 h	12h
Identité numérique : être ou ne pas être sur Internet	9	6 h	12h
Les enfants, leurs écrans et nous	18	2 h	12h
La classe flexible	15	6 h	12h
Le plan de travail	9	6 h	12h

Il est à noter, et cela vaut pour toutes les formations y ayant trait, que le prêt de jeux, d'ouvrages, ou de matériel Canopé, sans totalement s'interrompre, s'est fortement restreint en 2024. Du fait des nouvelles orientations nationales en matière de politique de prêt, au sein de Réseau Canopé, et du fait de notre fermeture temporaire au public.

Objet 2 de la convention - Conseils et expertise en matière d'accompagnement des projets culturels, artistiques et scientifiques en lien avec les dispositifs départementaux scolaires et périscolaires

En lien avec le territoire, sensibilisation et animation du réseau partenarial local via le dispositif CLAS

- Création et réalisation d'un film d'animation en stop-motion
- Le jeu de société au service d'un projet pédagogique et social
- Les enfants, leurs écrans et nous
- Mise en place de la coopération et du tutorat autour des devoirs
- Apprendre à apprendre + plan de travail
- Favoriser la différenciation l'entraide et l'autonomie
- Montage vidéo

Thème de formation	Nombre de personnes formées	Nombre d'heures par session	Temps-homme pour l'Atelier Canopé 23
Formation création et réalisation d'un film d'animation en stop-motion	7	6h	12h
Le jeu de société au service d'un projet pédagogique et social	18	6h	18h (2 sessions)
Les enfants, leurs écrans et nous	18	6h	18h (2 sessions)
Mise en place de la coopération et du tutorat autour des devoirs	10	6h	12h
Apprendre à apprendre + plan de travail	8	12h	18h (2 sessions)
Favoriser la différenciation l'entraide et l'autonomie	12	6h	12h
Montage vidéo	3	3h	12h

Objet 3 de la convention - Conseils et expertise en matière de promotion du livre, de la lecture et des arts du récit, et de prévention de l'illettrisme

Dans un souci de mutualisation des objectifs et des moyens, notamment pour la mise en œuvre du Centre départemental de ressources de littérature jeunesse et de prévention de lutte contre l'illettrisme, une convention spécifique liant l'AC23 au CD23 précise les conditions de sa mise en œuvre.

- Participation au pilotage du CLJ
- Évènement « Mômes à la page »

Formation (et ingénierie liée) des enseignants du premier degré autour de l'action (en lien avec la DSDEN) – 13 et 15 enseignants / 2 sessions (2x3h)

Participation au Jury de l'ancienne directrice, ainsi qu'à la construction de l'évènement

- Formations en lien avec la littérature de jeunesse

Demi-journées d'animation et de formation pédagogiques au profit du centre de littérature jeunesse (thématique *Jeux et littérature de jeunesse*) prévues sur 2024 décalées à début 2025 : « Jouer avec ses élèves et/ou créer des jeux, pour découvrir autrement la littérature de jeunesse, et construire de multiples compétences ». Cycles 2 et 3. [ingénierie 4 demi-journées pour 2 formateurs + 2 à 3 demi-journées animation-formation (2 à 3 sessions prévues)]

- Évènement annuel « Les imaginaires »

Participation de l'ancienne directrice à la construction de l'évènement et au Jury

Objet 4 de la convention - Conseils et expertise en matière d'accompagnement des projets spécifiques de la collectivité en lien avec le monde éducatif

L'Atelier Canopé 23-Guéret est susceptible de contribuer à la valorisation et à la promotion des actions du Département en faveur du développement des outils au service de la pédagogie, notamment les actions liées au « collège de demain », à l'insertion professionnelle, aux questions liées à l'accompagnement des parents d'élèves.

- Collège Dolto – accompagnement à la réflexion autour du réaménagement des espaces scolaires, ainsi qu'à l'utilisation de la ludopédagogie pour contribuer à un meilleur climat scolaire
- Collège Martin Nadaud (actions auprès d'enseignants et d'AED autour de l'utilisation de la salle flexible + jeux de société)
- Collège Martin Nadaud (accompagnement/ingénierie pour la candidature de l'établissement dans le cadre des appels à projet Notre Ecole Faisons-Là Ensemble) / pré-projet déposé en juin 2024, ré-accompagnement par l'atelier en octobre 2024 / validation commission du 28/10/2024 : « Favoriser la lecture pour tous et la réappropriation du livre »

Bilan financier



Convention concernant la subvention départementale annuelle du département de la Creuse
BILAN FINANCIER - ANNEE 2024

Dépenses		Recettes	
Loyers	4712	Subvention Conseil Départemental	7000
Petit matériel activité atelier	148		
Jeu éducatif	668		
Maintenance extincteurs	739		
Copieurs	733		
TOTAL	7000		7000

Poitiers, le 07 novembre 2024

Pour Réseau CANOPE,
La Directrice générale
Madame Marie Caroline MISSIR
Par délégation Monsieur Vincent MICHAUD
Directeur Territorial des académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers

La Responsable
Administrative et Financière

Elise HERRONNE

Date : 8 novembre 2024

Auteur : Pierre-Olivier Pilon, directeur de l'Atelier Canopé de Guéret depuis le 1^{er} septembre 2024